# Demandeurs d’asile: 12.000 dossiers hors délai, un arriéré monstre qui plombe Fedasil

Arthur Sente

Face aux employés du Commissariat général aux réfugiés et apatrides se dresse une montagne de dossiers, dont deux tiers seront traités (parfois très) hors délai. Cela a un effet sensible sur la saturation du réseau Fedasil, où certains hébergés attendent parfois une décision depuis 2018.

Durant la nuit de dimanche à lundi dernier, près de 300 demandeurs d’asile ont attendu devant le centre d’arrivée du Petit Château, point de passage bruxellois obligé pour toute personne souhaitant introduire une demande de protection internationale en Belgique et un hébergement dans le réseau Fedasil. La conséquence d’une fermeture de ce guichet durant quatre jours d’affilée (21 juillet et pont dans la foulée oblige), mais surtout d’une crise de l’asile qui s’inscrit dans la durée. Son réseau d’accueil saturé, Fedasil limite effectivement depuis plusieurs mois les entrées en son sein, en priorisant familles, femmes isolées et hommes en situation de vulnérabilité. Laissant quotidiennement des dizaines d’hommes seuls (quand ce n’est pas des centaines) sur le carreau, priés de se débrouiller pour trouver une solution d’hébergement. Le fédéral a bien annoncé en début de mois la création en urgence de 750 places supplémentaires, mais la situation est telle que cette capacité n’offrira qu’une éphémère bouffée d’oxygène.

Le directeur d’un important centre Fedasil du pays, tenant à conserver son anonymat, tire auprès du *Soir* la sonnette d’alarme. Il estime au passage que le projecteur braqué sur le manque de capacité de Fedasil jette de l’ombre sur un autre aspect du problème. « Je trouve qu’on ne pointe pas assez du doigt la raison principale de la saturation du réseau qui est le dysfonctionnement du CGRA », glisse-t-il. Le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) est l’administration chargée d’étudier les demandes de protection internationale et de se prononcer à leur sujet. Une tâche dont elle doit en principe s’acquitter endéans un délai de six mois, selon les prescrits européens. La réalité est loin du compte. « Certains résidents dans mon centre n’ont pas encore eu de réponse à leur première demande de protection internationale introduite en 2019. » Chiffres à l’appui, notre interlocuteur démontre ainsi que près de 10 % des hébergés de son centre sont en réalité dans une telle situation. Un état de fait qui limite les départs et donc la libération de place pour de nouveaux arrivants – voilà qui ajoute donc aux malheurs de la crise de l’asile – mais qui cache aussi une triste réalité humaine. « On voit vraiment les gens se dégrader au fil des mois. »

**Montagne de dossiers**

Dirk Van den Bulck, commissaire générale et patron du CGRA, ne nie rien de cette dure réalité. La situation est effectivement problématique, admet-il, et ses services ont effectivement été mis en difficulté au cours des deux dernières années. « Actuellement, la charge de travail représente environ 16.751 dossiers. Cinq mille dossiers pouvant effectivement être considérés comme une charge de travail normale (en moyenne, entre janvier et mai 2022, le service a traité 1.600 dossiers par mois, NDLR), le véritable arriéré s’élève donc à 11.751 dossiers », commence-t-il par préciser. Une analyse plus détaillée de ces chiffres permet de réaliser à quel point certains dossiers pendants ont pris la poussière. Ainsi, seuls 3.339 dossiers sur la table concernent des demandes introduites en 2022. Tandis que 8.202 dossiers concernent des demandes introduites en 2021, 3.042 des demandes soumises en 2020, 1.706 des demandes datées de 2019 et 462 des demandes antérieures à 2019 – dans certains cas, il s’agit néanmoins de dossiers réanalysés à la suite d’un arrêt du Conseil du Contentieux des Etrangers, chambre de recours des décisions du CGRA, et non de premières demandes.

Dirk Van den Bulck, commissaire générale et patron du CGRA. - Pierre-Yves Thienpont.

✉ Newsletter Selection de la rédaction

Tous les soirs du lundi au vendredi, retrouvez une sélection d'articles abonnés à ne pas manquer.

À lire aussi [Asile et Migration: Nicole de Moor (CD&V), une secrétaire d’Etat déjà en situation de crise](https://www.lesoir.be/451221/article/2022-06-28/asile-et-migration-nicole-de-moor-cdv-une-secretaire-detat-deja-en-situation-de)

Ce n’est pourtant pas la première fois que la machine s’emballe à ce point. « Durant ces dix dernières années, la charge de travail la plus conséquente a été atteinte en avril 2016, suite à la crise de 2015 », précise-t-on au CGRA. « La charge de travail s’élevait alors à 18.375 dossiers. » Mais à l’époque, le service semblait mieux armé pour s’attaquer à une telle montagne. « En 2018, on avait réussi à résorber cet arriéré », rappelle ainsi Dirk Van den Bulck. « Puis le personnel a été diminué pour le CGRA, cela étant justifié par le fait qu’il n’y avait plus d’arriéré. » Le répit sera pourtant de courte durée, avec l’arrivée du covid (ralentissant tout sur son passage) et un retour à la hausse du nombre de demandes d’asile (notamment d’Afghans). « Toutes ces circonstances ont eu pour effet l’installation d’un nouvel arriéré au Commissariat et à l’Office des Etrangers. » Le temps de réembaucher et de former du personnel, un fossé profond a eu le temps de se creuser. Le message se veut pourtant résolument optimiste au CGRA, où l’on assure maintenant, grâce à des engagements récents, être arrivé à un niveau d’effectif qui permettra progressivement de rattraper le retard. « Aujourd’hui, on peut garantir que l’on prendra à l’avenir vraiment plus de décisions que durant les mois passés », positive Dirk Van den Bulck. « Mais c’est vrai qu’il y a un nombre de personnes qui attendent depuis très longtemps une décision les concernant. » Derrière, le cabinet de la nouvelle secrétaire d’Etat à l’Asile et à la Migration Nicole de Moor (CD&V) veille. « Le nombre de décisions devrait se situer entre 2.200 et 2.500 décisions par mois, contre une moyenne de 1.600 pour la période de janvier à mai 2022 », y insistait-on début juillet. « Le mois passé, M. Van den Bulck et ses services ont été en mesure de traiter 1.000 dossiers de plus, il faut maintenant maintenir ce rythme tous les mois », appuie désormais Sieghild Lacoere, porte-parole de Nicole de Moor.